

### Bulletin Municipal nº 46 – Juin 2023

Chers administrés, bonjour,

Encore un début d'année peu prévisible...

Après la fermeture de notre boulangerie, la mise en place d'un dépôt de pain devenait obligatoire. Le succès de celui-ci depuis trois mois nous à inciter à créer un lieu de vie, ouvert 6 matins par semaine (du mardi au dimanche) avec un réel espoir de réussite. Il se prénommera « Le Pain de St-Géraud » puisque c'est l'association du comité de la foire de la St-Géraud qui va le gérer.

Cette météo, bien qu'il ait beaucoup plu au mois de mai, entraîne malgré tout à un manque d'eau dans les nappes phréatiques, ce qui ne nous permettra pas, pour éviter l'arrosage, de fleurir davantage le bourg et va nous conduire à ne pas maintenir les fontaines en eau et à couper l'eau au cimetière. En effet, on nous demande de laisser couler cette eau dans le lit du ruisseau.

Une révision de PLUI qui s'élabore avec des règles toujours plus à notre désavantage.

Enfin, des points un peu plus positifs puisque nous arrivons à la fin de la première tranche de vente de terrain de la Commune à des particuliers. Les travaux ont bien avancé à l'atelier communal de « Gouttefavier ». Toutefois, depuis près de 2 ans, nous sommes toujours dans l'attente de l'éventuelle subvention de la Région pour rénover la « Salle Mallet ».

L'équipe municipale remercie tous les bénévoles pour l'implication dans les journées « travaux voirie-élagage » organisées au coup par coup.

Soyons positifs car la belle saison arrive pour profiter de notre belle commune.

A très bientôt pour toutes les festivités prévues.

## L'audit énergétique obligatoire reporté en avril 2023 : ce qu'il contient et qui peut le réaliser

Publié le 23 août 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre) Initialement prévu à partir du 1er septembre 2022, l'entrée en vigueur de l'audit énergétique obligatoire a été reportée au 1er avril 2023 selon un décret et un arrêté publiés au *Journal officiel* le 11 août 2022. Un audit énergétique devra être réalisé préalablement à la mise en vente de maisons ou d'immeubles classés F ou G au diagnostic de performance énergétique. Ce document proposera les travaux à réaliser pour améliorer le classement de l'habitation, en une seule fois ou par étapes. Ces travaux ne sont pas obligatoires pour conclure la vente, mais l'acquéreur sera informé de leur nature. La mise en vente d'un logement doit être accompagnée depuis 2006 d'un diagnostic de performance énergétique (DPE), qui évalue sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. En fonction du résultat, ce logement est classé de A à G.

La vente des immeubles d'habitation appartenant à un seul propriétaire ou de maisons individuelles dont le DPE est médiocre, devra également s'accompagner d'un **audit énergétique** à transmettre à l'acheteur.

À partir du 1er avril 2023, l'obligation de réaliser un audit énergétique concernera tout d'abord les habitations classées F ou G, les logements dits « *passoires thermiques* », dont la promesse de vente ou, à défaut, l'acte de vente, est signé à compter du 1er avril 2023, selon un décret daté du 9 août 2022. L'audit s'appliquera ensuite aux habitations classées E à partir du 1er janvier 2025, puis aux logements classées D à partir du 1er janvier 2034.

### Que contient l'audit énergétique ?

L'audit énergétique formule des propositions de travaux à effectuer pour améliorer la performance énergétique du logement concerné. Il présente au moins deux scénarios de travaux à réaliser en plusieurs étapes ou en une seule pour faire passer les logements F ou G en classe C, (ou classe B pour les logements classés E ou D avant travaux). Sauf contrainte particulière, la première étape doit faire gagner au moins une classe, et atteindre au minimum la classe E.

Ce document doit être remis au candidat acquéreur dès la première visite du bien, et être joint à la promesse de vente. La réalisation des travaux recommandés n'est pas obligatoire pour conclure la vente : l'objectif est d'informer l'acheteur, afin qu'il intègre ces travaux dans son projet d'achat, qui s'accompagne en général d'un programme de rénovation.

Cet audit comprend notamment:

- un état des lieux général du bien (caractéristiques thermiques et géométriques, indications sur les équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de ventilation, de refroidissement, d'éclairage);
- une estimation de la performance du bâtiment, s'appuyant le DPE;
- des propositions de travaux permettant d'atteindre l'amélioration.

Pour chaque étape du parcours de travaux l'audit doit fournir, pour ses principales informations :

- L'estimation des économies d'énergie ;

- l'estimation de l'impact théorique des travaux proposés sur la facture d'énergie sous la forme d'une fourchette d'économie de coûts ;
- l'estimation du montant des travaux ;
- la mention des principales aides financières mobilisables (nationales et locales).

**Nota :** l'audit énergétique s'appliquera dans les départements et régions d'outre-mer à partir du 1er juillet 2024 pour les logements classés F ou G, et à partir du 1er janvier 2028 pour les logements classés E.

### Qui est habilité à réaliser un audit énergétique ?

L'audit énergétique est réalisé par un professionnel qualifié, qui n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance vis-à-vis du propriétaire ou du mandataire qui fait appel à lui. Il a une assurance qui couvre les conséquences d'un engagement de sa responsabilité. Pour les immeubles à usage d'habitation comprenant plusieurs logement, les professionnels qualifiés sont :

- les bureaux d'études « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) » (qualification OPQIBI 1905) ;
- les sociétés d'architectures et architectes inscrits à l'ordre et ayant suivi une formation ;

### Pour les maisons individuelles :

- les bureaux d'études et entreprises qualifiés « Audit énergétique en maison individuelle » (qualification OPQIBI 1911);
- les entreprises certifiées « RGE offre globale » ;
- les diagnostiqueurs immobiliers certifiés (attestation délivrée par un organisme de certification, obligatoirement jointe à leur audit).

À noter : les qualifications des professionnels habilités à réaliser cet audit sont précisées dans un décret publié au *Journal officiel* du 4 mai 2022.

### Où trouver un auditeur?

Sur le site France Rénov' : <a href="https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge">https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge</a>

Ou dans l'annuaire des diagnostiqueurs-auditeurs

certifiés: http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action

### Textes de loi et références

- Décret n° 2022-1143 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
- Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 4 mai 2022 définissant le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation et applicable en France métropolitaine
- Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
- Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
- Article L126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, relatif à l'audit énergétique

### Obligation de déclaration des biens immobiliers : vous avez jusqu'au 30 juin !

Publié le 11 avril 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vous êtes propriétaire d'un logement ? Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer cette déclaration. *Service-Public.fr* vous rappelle comment procéder.

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou de la taxe sur les logements vacants.

Cette nouvelle déclaration d'occupation est prévue par la loi de finances pour 2020.

### En quoi consiste cette déclaration et comment y procéder ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation, et notamment :

- les propriétaires indivis ;
- les usufruitiers ;
- les sociétés civiles immobilières (SCI).

Pour chacun de leurs logements, les propriétaires doivent indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes le bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).

La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne **Gérer mes biens immobiliers** du site impots.gouv.fr. Vous devez au préalable vous connecter à « *Votre espace particulier* », muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. La date limite pour effectuer votre déclaration est le **30 juin 2023 inclus**.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services des impôts seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une déclaration.

À savoir : Si vous n'étiez pas encore propriétaire du bien au 1er janvier 2023, c'est alors à l'ancien propriétaire de réaliser la déclaration d'occupation avant le 30 juin 2023.

Tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, disposer d'une vision de l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, nature du local, numéro de lot...), sur tout le territoire.

Retrouvez sur le site www.impots.gouv.fr une foire aux questions et un pas à pas pour réaliser votre déclaration en ligne.

### Textes de loi et références

• Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

### Passeports et cartes d'identité

### Titres d'identité: le renouvellement pour changement d'adresse provisoirement suspendu

Publié le 11 mai 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Le renouvellement des titres d'identité en raison d'un changement d'adresse est provisoirement suspendu. Cette mesure, déjà mise en place en 2022, a pour objectif de donner la priorité aux usagers ayant besoin d'un renouvellement en cas de titre expiré, perdu ou volé, alors que l'afflux des demandes demeure élevé.

Depuis le 12 avril 2023, la pré-demande de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport dans le cadre d'un changement d'adresse est désactivée pour une durée de plusieurs mois, suite à une décision du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Un message d'avertissement prévient l'usager de cette indisponibilité temporaire. Les mairies demandent aux usagers de différer leur demande de renouvellement de titres d'identité pour ce motif, afin de privilégier les traitements de dossiers pour motifs d'expiration, perte ou vol.

Il reste toutefois possible de demander en mairie le renouvellement d'un titre pour changement d'adresse en cas de situation exceptionnelle que vous pouvez justifier : majeurs protégés, situation particulière d'un usager, etc.

Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées vis-à-vis de certains établissements de crédit rejetant des dossiers présentant des CNI délivrées depuis plus de 10 ans, les cartes d'identité délivrées à des majeurs avant le 1er janvier 2014 et encore valides à cette date ont vu leur durée de validité passer de **10 à 15 ans** (décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013). Les usagers qui sont dans ce cas peuvent, même si la date de validité inscrite sur la carte est dépassée, continuer à l'utiliser pour leurs démarches durant 5 ans.

**Rappel**: il n'y a aucune obligation légale et réglementaire à renouveler un titre d'identité en cas de changement d'adresse et aucune sanction n'est prévue pour les usagers présentant un titre dont l'adresse indiquée n'est pas exacte ou actualisée.

À savoir : vous passez un examen ou le permis de conduire ? Sachez que vous pouvez présenter une carte nationale d'identité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans, ils restent valables.

Le moustique "Aedes albopictus" est un moustique invasif originaire d'Asie, également appelé <u>moustique tigre</u> en raison des zébrures noires et blanches qui

parcourent son corps et ses pattes.



### Reconnaître le moustique tigre des autres espèces

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Quelques indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Très petit mais vif : il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro, soit moins de 0,5 centimètre! Il est rapide et sa piqure peut être douloureuse.
  - Rayé noir et blanc : le moustique tigre est noir rayé de blanc (pas de jaune !), sur tout le corps et les pattes. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax.
  - Silencieux, il pique le jour : Contrairement au moustique commun qui passe la nuit à vous piquer et dont le vol bruyant vous empêche de fermer l'œil, le moustique tigre est plutôt silencieux. Il pique le jour (surtout en matinée et fin d'après-midi).

### Ses lieux de vie

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, près des habitations en ville comme à la campagne, dans les bourgs, quartiers, lotissements...

Son caractère anthropophile (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible de l'éradiquer.

Il se déplace peu par lui-même au cours de sa vie (150 mètres autour de son lieu de naissance) et « utilise » les transports routiers et ferroviaires pour se propager.

La femelle pond ses œufs sur les parois asséchées de petits récipients de toute forme. C'est lorsqu'ils se remplissent d'eau que les œufs peuvent éclore et se développer. Une fois plein d'eau, les œufs se développent en 1 semaine environ, ce qui explique la diffusion rapide de ce moustique.

### Il est possible de réduire la quantité de moustiques et donc les nuisances en vidant les contenants de l'eau qui permet l'éclosion des œufs !

### Vous l'avez reconnu ? Signalez-le!

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce. Il s'agit d'une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place par les acteurs de lutte contre le moustique tigre. Cette surveillance contribue à mieux connaître sa répartition sur le territoire, que le moustique soit implanté ou non.

Seuls les signalements réalisés dans des communes non colonisées par ce moustique invasif sont analysés par <u>l'EIRAD</u>. Pour certains d'entre eux, une enquête entomologique peut être effectuée.

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme :Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

### **A PROPOS**

Les 491 abonnés sur Tours sur Meymont ont consommé 38 223 m3 d'eau pour 2022. Pour 2021, 36 701m3 pour 486 abonnés.

Il n'y a pas de travaux prévus pour les 2 ans à venir sur Tours sur Meymont.

En 2020, il y a eu la réalisation de réfection des chambres de vannes des réservoirs de Vironne qui alimentent la commune de Tours sur Meymont.



### A SAVOIR

Une famille de 4 personnes consomme 150 000 litres d'eau par an (150 m2), soit 450 litres par jour.

Le parc du Livradois Forez a pour objectif de préserver les milieux aquatiques du Parc : Zones humides, sources remarquables, maillage de tourbières, rivières boisées, bras morts et mares sauvages.

### LE SAVIEZ VOUS

Des espèces emblématiques et protégées sont présentes dans les milieux aquatiques du Livradois Forez. Parmi lesquelles : la moule perlière, l'écrevisse à pieds blancs, la loutre et le saumon.



### ACTION POUR PRESERVER LES COURS D'EAU

Une équipe,interne au Parc, prend soin des cours d'eau. L'équipe travaille au recul des résineux en bordure de rivière à la canalisation des élevages de bovins près des berges, à la restauration de la continuité écologique pour un bon écoulement des eaux.

### EAU DU LIVRADOIS FOREZ :LA PERLE RARE

Les tourbières du Livradois-Forez, sur les hautes chaumes du Forez, un écosystème de tourbe, humide,

fragile et complexe où vit une grande diversité de faune et de flore.

### L'INFO QUI FAIT ...PLOUF

Métaux lourds rejetés par l'industrie métallurgique au nord du Livradois-Forez, Matières médicamenteuses et antibiotiques rejetées au cœur du Parc, gros prélèvements industriels de l'eau aux abords des usines. Il reste de la route à faire pour préserver la ressources eau, vitale aux habitants du Livradois-Forez.

### L'INFO QUI FAIT...OUF

Le Bec de la Dore reste un espace naturel sensible interdit au public. Le cours fluvial de la Dore s'en ai trouvé modifié naturellement. La confluence de la Dore et de l'Allier à profondément changée à hauteur de RIS en été 2021. Elle séduirait ainsi plus les poissons migrateurs comme le saumon, son nouveau profil facilitant leur cheminement vers l'amont de la rivière.

\*\*\*\*\*

### Bulletin Municipal

Vous constaterez que dans notre bulletin vous n'avez pas beaucoup d'information sur nos nombreuses associations.

Avant la rédaction du bulletin, toutes les associations sont contactées pour nous présenter les articles de leur choix, compte rendu d'activité, calendrier des animations...

Sans réponse de leur part nous ne pouvons pas vous renseigner sur leurs activités.

Vous avez pu remarquer qu'il y a des articles divers qui nous sont fournis pour vous informer sur des sujets historiques ou autres. Libre à vous de vous exprimer et de proposer vos articles, anecdotes, concernant la commune (hors politique) s'ils sont retenus vous les trouverez dans notre prochain bulletin.

A transmettre sur les adresses : mairie.tours.sur.meymont@orange.fr ou williamsais@free.fr

Le responsable de la rédaction du bulletin William SAIS

### 31/12/1939 journal l'Oeuvre (PARIS)



### Ferme de Pied Froid

### Bonjour,

Récemment installés sur la commune de Tours sur Meymont, La ferme de Pied froid vous accueille tous les samedi matin de 9H a 12H au lieudit Pied froid.

Nous vous proposons des produits laitiers transformés sur la ferme avec le lait de nos 20 vaches de race Montbéliarde et Abondance.

### Vous trouverez:

- Des yaourts fermes ou brassés
- Des faisselles et Fromage blanc battus
- Des fromages affinés
- Du lait entier





Mathilde (06-02-03-90-78) et Rémi (06-49-98-23-16)

### Nos plantes du Livradois

Même si le printemps a tardé, un peu comme chaque année, on s'achemine vers la saison idéale pour aller cueillir ces plantes qui peuvent nous faire beaucoup de bien.

Depuis « la nuit des temps », les plantes médicinales ont été employées de façon très importante dans notre Livradois.

Bien sûr, leur utilisation était empirique, mais l'observation et l'expérience aidant, on arrivait souvent à cerner leur efficacité dans les diverses affections.

Encore aujourd'hui, après de nombreuses recherches scientifiques sur les glucosides, citroflavonoïdes, vitamines, etc...

on a pu constater des propriétés pharmaceutiques indéniables à nos plantes.

D'après un vieux traité de médecine populaire, vous trouverez ci-après une liste de quelques plantes communes dans notre Livradois, ainsi que leurs vertus.



### • PLANTES DIVERSES DONT L'USAGE ETAIT COURANT EN LIVRADOIS

- Le persil : en usage local la plante fraîche est appliquée sur les piqûres d'insecte, les engorgements mammaires et lymphatiques, les contusions. Par voie orale, il est employé pour "couper le lait" des jeunes mères.
- La feuille de ronce : Son utilité est reconnue en application locale dans le traitement des petites plaies, en gargarisme dans les maux de gorge, en infusion dans le traitement des diarrhées légères.

Les myrtilles, qui avaient macéré dans l'eau de vie, étaient censées couper les coliques.

- Le tilleul : les fleurs sont récoltées lorsque les deux tiers sont épanouis, puis elles sont séchées. On les utilise en tisanes dans les états de nervosité, les troubles du sommeil et aussi contre la toux. L'aubier est prélesé sur des arbres de quinze à vingt ans et séché sur des claies. Il est utilisé en décoctions suivies de macérations contre les dyskinésies biliaires.
- Le bouillon blanc : il est employé pour soigner les plaies et les brûlures. Les feuilles cuites dans le lait font mûrir les panaris. Les feuilles et les fleurs sont émollientes, adoucissantes, antispasmodiques et légèrement diurétiques. L'infusion de bouillon blanc peut être employée au début d'un rhume.
- Le serpolet : il est stimulant, tonique, expectorant, légèrement diurétique, antispasmodique.

- D'autres procédés pourraient être cités : -lors de l'allaitement, les femmes se frictionnaient les seins avec de petites boules de saindoux légèrement salé pour prévenir les abcès traiter lorsqu'ils étaient constitués ;
- · la poudre marron contenue dans les "truffes" trouvées dans terre sous certains arbres était employée contre les brûlures et
- soment, lorsqu'un client venait acheter des sachets de sulfate de, purgatif couramment utilisé, le pharmacien demandait de noces ?". Il fallait bien entendu préparer le terrain...;
- la question posée à celui qui se rendait dans une auberge pour ir une bouteille de champagne était : "Tu as quelqu'un de malade la famille ?" Cette boisson était considérée comme un puissant

abordera maintenant un domaine beaucoup moins ration effet, certaines plantes étaient considérées, (pour qu comme bénéfiques. On ne reviendra pas sur les vertus du

qu'elle "fasse le mort", ce qui permettrait de lui écraser la tête. Il serait aussi utile d'avoir dans sa poche une noisette sur laquelle a été gravée une croix et de la jeter au chien qui paraît menaçant... tout en recommandant aussi de déguerpir rapidement. La foudre ne s'abattrait pas

- Le hêtre semble protégé par une autorité supérieure et il ne pourrait être, lui non plus, frappé par la foudre. On a vu que ses branches coupées et bénies lors d'un pélerinage protégeraient les étables.
- Le genét aurait un rôle protecteur et il était d'usage d'en suspendre dans les maisons et les étables. Au printemps, alors qu'il est en fleurs, il est aussi piqué dans un trou de la muraille pour éloigner les fourmis. En Livradois, il sert aussi à faire des balais et on lui donne communément ce nom.

Quelques fragments de capillaire auraient le pouvoir de faire reculer le loup-garou.

Cet effet magique de certaines plantes peut n'apparaître que si celles-ci ont été coupées à une période propice :

- L'armoise est appelée aussi herbe de la Saint-Jean. Elle entrait dans la composition de la "couronne de la Saint-Jean" et acquérait alors cette nuit-là le pouvoir d'écarter la foudre, d'immuniser pour une année entière contre les maladies et d'éloigner les mauvais esprits.
- Le drosers, plante insectivore, était pour certains rattaché au démon et lorsqu'il était placé dans l'étable avec l'intestion de nuire, démon et lorsqu'il était placé dans l'étable avec l'intestion de nuire, il provoquait des fièvres pernicieuses et l'unage en était réservé nux il provoquait des fièvres pernicieuses et l'unage en était réservé nux il provoquait des fièvres pernicieuses, bénéficier des propriétés fisocrables sortiers. Pour pouvoir, au contraire, bénéficier des propriétés fisocrables, de cette plante (efficacisé reconnue dans in toux et sumi la coquelacise), de cette plante (efficacisé reconnue dans in toux et sumi la coquelacise). d fallait la récolter à minuit le jour de la 3 Phosphorescence, Après la Continue ;

Les erties : on utilise les feuilles en cataplasme contre les douleurs de dents. En infusion, elle est employée dans le traitement de la coluires et aussi dans l'acné modérée. La racine en décoction est constipution, de la toux et de la laryngite. phote dans les troubles urinaires d'origine prostatique. Il y avait ecties dans tous les jardins. On s'en servait pour nettoyer les · Le frène : la feuille de frène a un effet diurétique et laxatif. gents ustensiles employés dans le traitement du lait car cette plante Elle est recommandée dans le traitement de la goutte et des rhumades propriétés bactéricides. tismes. L'écorce en décoction et en poudre était réputée fébrifuge et anti-diarrhéique. La "frénette" est une boisson très rafraichissante faite Le chiendent (petit chiendent) : le rhizome coupé, lavé et séché à partir des feuilles de frêne. guillé comme purgatif et dans le traitement de l'aérogastrie. Il aurait geffet diurétique et légèrement anti-inflammatoire dans les maladies Le genévrier : on utilise les cônes fructifères à saveur âcre-douce récoltés à l'automne, séchés à l'air en couches minces. La tisane sera uti-& l'appareil urinaire. lisée comme diurétique et dans la lithiase rénale. Toutefois, à dose trop ·La chélidoine ou herbe à verrue : sa sève de couleur jaune, qui élevée ou en traitement trop prolongé, il peut provoquer des hématuries. écode après section de la tige, est appliquée sur la "verrue mère". Gne plante est aussi utilisée contre les hallux-valgus couramment · La reine-des-prés : elle contient, outre des sels minéraux, des flavonoides, du tanin et des dérivés salicylés qui l'apparentent applés "oignons". à l'aspirine. Elle est préconisée comme anti-inflammatoire dans les affections rhumatismales, les céphalées. Les fleurs récoltées en juillet Le lierre commun : on utilise la feuille fraiche en décoction dans et août, séchées, sont utilisées en infusion. k inaigre contre les cors aux pieds et aussi contre la gale. L'arnica: ses capitules peuvent être employés après avoir été ·Le millepertuis : en infusion, il sert au traitement des dystonies neuséchés, en infusion pour usage externe, en applications sur les contusions, ecclaymoses, foulures. Il était d'usage de faire de la teinture d'arnica égétatises, l'énurésie. A usage externe, il est appliqué sur les brûlures tiles plaies, en friction, sur les articulations douloureuses et les foulures. à base de fleurs macérées dans l'alcool et les bouteilles qui les contenaient étaient exposées au solcil. Le bleuet des champs (centaures cyanus): il a des propriétés furétiques et anti-inflammatoires légères. En usage externe, on s'en - La violette : la violette bleue ou pensée sauvage était récoltée n en bains d'yeux, en employant une œillère. Dans nos régions le en montagne au printemps jusqu'en 1950. Elle était alors vendue fraiche ou sichée. Ses fleurs étaient employées en infusion dans les affections bronchiques légères. On s'en servait aussi en applications locales comme adoucissant sur les plaies, les gerçures, l'acné juvénile. deset a pour cette raison le surnom de "casse lunette". La tanaisie ainsi d'ailleurs que les graines de fougère mâle, sont values comme vermifuge. - La bourrache (bourrago officinalis): la tisane de bourrache t utilisée en cas de bronchie aigué bénigne et comme diurétique. haile isée des graines a des propriétés émollientes et adoucissantes uns l'eczéma, les darires. La valériane a une bonne réputation dans le traitement des états acrusité et les troubles du sommeil de l'adulte et de l'enfant. mauve : elle est employée en cataplasmes appliqués sur ses, les furoncles, les gercures. En décoction concentrée, usage externe, on s'en sert en bains d'yeux, en gargarismes, flammations bucco-pharyngées des gencives, et pour les maux Le genit : la finne de fleurs de genêt serait efficace dans la goutte

Au-delà de l'utilisation assez rationnelle des plantes, il y avait aussi en Livradois des pratiques assez étonnantes.

En voici là quelques-unes:

Après les feux de la Saint-Jean, le grand fouga ; on menait les bêtes sur les lieux de feu, et on les faisait aller et venir sur les cendres pour leur éviter ou les guérir du « piétin », maladie de la corne des pieds.

On connaissait aussi l'immanquable « pisses y dessus » pour apaiser la brûlure ou la piqûre d'insecte. Le collier confectionné avec de l'ail servait de vermifuge.

Le collier de fausses dents taillées dans de l'os, protégeait les très jeunes enfants des convulsions.

La peau du mouton fraichement tué, et gardée sur le dos à même la peau pendant 2 jours, garantissait des rhumatismes.

Le pigeon vivant coupé net en deux et placé une nuit sur le thorax protégeait des pneumonies.

L'escargot haché menu appliqué sur les cors les soulageait, voire même les guérissait.

C'était également efficace contre la coqueluche.

Les toiles d'araignées appliquées sur les coupures stoppaient les saignements.

Certains guérisseurs appliquaient sur les dartres une baguette de frêne qui était ensuite plantée dans l'arbre d'origine.

Une fois la baguette sèche, le mal était théoriquement guéri ; on appelait cela « le transfert ».

N'abandonnons pas toutefois notre médecin, mais n'oublions pas non plus les remèdes simples et efficaces de nos grand-mères.

### La saine occupation de quelques volontaires...

Quel vilain temps d'automne ce 15 mai 2023!

Normalement, et depuis longtemps, c'était le bouchage des « nids de poule » et d'autres trous dans les chemins qui était prévu.

Mais goudron et pluie soutenue font mauvais ménage.

Qu'à cela ne tienne, il y a toujours quelque chose à faire dans notre commune.

Depuis quelque temps, l'élagage de la petite route montant au Bourgnon devait se réaliser, et grâce à la disponibilité de Nicolas DAUPLAT, Eddy DAUPLAT, Jean-Michel FROUART, David GROISNE, Régis RIONNET et Stéphane RODARIE, ce travail fut réalisé.

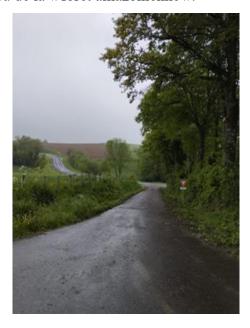




Un très grand merci à David GROISNE qui vînt avec son puissant manuscopique sans lequel l'élagage n'aurait pu être réalisé.

Cette matinée de travail se termina par un repas offert par la Société de chasse.

Vous pouvez voir les photos de la végétation avant et après élagage, ainsi que Nicolas DAUPLAT au milieu de la « forêt amazonienne ».





NB: le bouchage des trous aura lieu le 3 juin.

### Activité sur l'année D'Amicalement Tours

### Décembre 2022

Sortie au Moulin Bleu

Un spectacle somptueux, muscicole et paillettes, très professionnel, dans une ambiance chaleureuse, accompagné d'un délicieux repas servi par une équipe attentionnée et sympathique. Un moment inoubliable.

### Janvier 2023

Galette des rois

Toujours agréable de se retrouver autour d'un café chaud et déguster les délicieuses galettes des Rois de nos boulangers locaux, Mimiche, Huguette, Geneviève et Christiane ont été les reines du jours





### Février 2023

Concours de Belotte

Le concours de belotte c'est déroulé dans la salle des fêtes, 24 équipes se sont affrontées dans la joie et la bonne humeur, tous les participants ont été récompensés.

### **Avril 2023**

Déjeuner à Limons, dès la suggestion d'un déjeuner à l'auberge du pont à Limons, les réservations se sont vite manifestées. C'est avec joie que nous avons pris la route, conduit par les transports Chamoret et accueilli chaleureusement par la propriétaire. Ce fût un grand moment de convivialité, de sympathie et de régalade.

### Sorties à venir 2023

### 24 juin

La chaise Dieu : départ Ambert avec le train Agrivap, déjeuner au chalet de Sambadel puis visite de l'abbatiale Saint Robert, le cloître, la salle des échos et le trésor national. Les 14 tapisseries flamandes du XVIème siècle.

### Juillet

Exposition d'œuvres de nos artistes locaux, peintures, poteries, art numérique, art textile, livres, photos, artisanat.

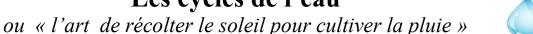
L'exposition se tiendra à la salle des fêtes prêtée gracieusement par la mairie de Tours sur Meymont du 8 au 13 juillet de 14 a 18 H

Vernissage le 7 juillet à 18h

Tombola gratuite avec une œuvre exposée à gagner13 juillet à18h: pot de l'amitié et tirage au sort de la tombola.



### Les cycles de l'eau





L'eau, cette ressource aussi banale qu'en voie de raréfaction, aussi indispensable qu'incomprise, va devenir l'enjeu majeur des prochaines années, qu'on le veuille ou non. A petite ou à grande échelle, les initiatives manquent et montrent le peu d'intérêt qu'ont les citoyens concernant la préservation des communs et donc des générations à venir. Seule la préservation d'un mode de vie prévaut, dommage ce ne sera bientôt plus possible!

Le plus grand collectif scientifique international jamais crée, le GIEC, nous informe que 7 limites planétaires permettant l'habitabilité de l'humain sur terre ont été franchies.

Parmi elles, celles de l'eau. Les réels enjeux ne sont que trop rarement traités. La « moraline » habituelle mise sur de petits gestes quotidiens au détriment d'actions plus globales. Le cycle ou plutôt les cycles de l'eau ne peuvent être dissociés des sols, de la nature et des aménagements urbains et ruraux. En ce sens, l'échelle territoriale est fondamentale pour comprendre mais aussi pour agir.

### « Quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt »

Limiter la consommation, la partager, l'économiser sont les seules orientations rabâchées par les médias et le monde politique. Ainsi, l'eau est devenue source de conflit et même de confrontation.

Dans ce cadre, l'agriculture est pointée du doigt car elle «consomme» énormément d'eau avec l'irrigation et l'élevage. Avec une moyenne de 14000L d'eau par kg de viande (en plus du méthane dégagé par la rumination) les animaux d'élevage sont donc une catastrophe pour la planète! Autre exemple le maraîchage: il nécessite pour produire environ 3000 M3 par hectare et par an! A ce rythme-là que pourrions-nous bien manger?

N'oublions pas que la consommation réelle par jour d'un français n'est pas 150L mais bien 4000L quand on intègre toute l'eau invisible indispensable à la fabrication d'énergie. Pour donner une idée: un jean c'est 8000L, un ordinateur 100000L, etc... Le comble étant que la plupart de ces produits sont fabriqués dans des pays ou l'eau est privatisée au détriment des populations locales!

Dans un futur proche, il y aura une hiérarchisation des usages et inévitablement des



conflits. A nous de trier ce qui est de l'ordre du besoin de ce qui est du superflu.

### C'est vert parce qu'il pleut ?... ou il pleut parce que c'est vert ?

Tout d'abord parler de consommation d'eau au sens destruction de la ressource est faux ! L'eau n'est jamais perdue, elle change d'état. C'est pourquoi l'on parle de cycles\*. Tout le monde à l'école a appris que l'évaporation des océans formait des nuages, qui une fois sur les continents provoquaient les pluies ; c'est vrai mais seulement évalué à 30%. Les 2/3 restant sont le fait des végétaux qui par évapotranspiration relaient et nourrissent le cycle principal de l'eau. Ces mêmes végétaux évacuent 60% de la chaleur terrestre dans l'atmosphère, ce qui

n'est pas non plus négligeable lors d'un réchauffement généralisé! Pour donner une idée, une forêt de feuillus transpire l'équivalent de 500 mm d'eau par an en plus de climatiser son milieu proche et périphérique. Le sapin quant à lui transpire deux fois moins en plus de détruire le sol et l'environnement lorsqu'il est planté en monoculture. Le dicton : « si tu plantes des conifères, prépares des canadairs » est tout à fait juste, les exemples ne manquent pas...

L'importance des arbres ne s'arrête pas là : sous notre climat tempéré, les nappes se rechargent que l'hiver. A partir d'avril, les pluies bénéficient uniquement à la végétation. Pour ce faire, l'eau s'infiltre grâce aux racines (record sous chêne en France : 150m) et s'assainit grâce à la biologie du sol. Une eau sous forêt n'est jamais polluée!

Il est important de garder à l'esprit que la qualité des eaux va décroître en même temps que la baisse du niveau des nappes, compte-tenu des polluants qui seront plus concentrés dans la solution restante.

Pour résumer, sans végétation, pas de pluie mais plus de sécheresses, accompagnées d'inondations amenant peu à peu comme dans le sud de la France à une désertification. Et si, Jean Giono dans « l'homme qui plantait des arbres » avait déjà tout dit...

# Cycle naturel de l'eau précipitation évapo-transpiration évaporation torrent rivière ruissellement océan

### Et l'agriculture dans tout ça?

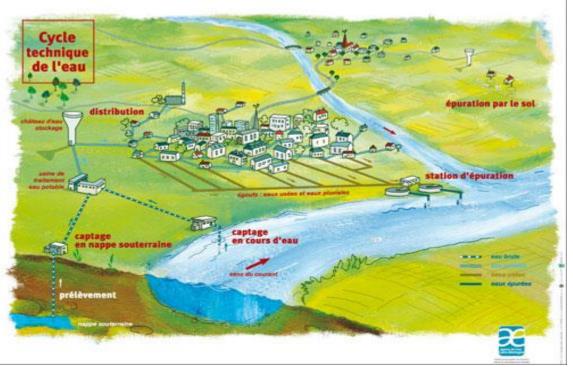
Même si cela peut paraître contre intuitif, ce n'est surtout pas la suppression de culture d'été, le développement de plantes et de cultures économes en eau qui solutionneront quoique ce soit, c'est tout l'inverse. Le maïs par exemple est une plante nettement plus bénéfique qu'un blé pour alimenter le cycle de l'eau pour la raison suivante : c'est une plante verte l'été et donc elle transpire! Le blé quant à lui sèche à cette époque et rompt le cycle hydrique quand l'autre le nourrit.

Le sud de la France n'est pas semi-aride par nature. C'était un des greniers à blé à l'époque de l'empire romain. Ce sont les pratiques agricoles (sans chimie à cette époque) qui sont responsables en grande partie de la disparition des sols et de ce climat via la déforestation massive et les pratiques céréalières abusives. La parade (pour évacuer cette problématique), conserver les cultures de céréales, existe déjà : certains agriculteurs novateurs limitent voir

abandonnent le travail du sol et sèment dans le blé une autre plante, comme un trèfle ou une lentille, permettant une couverture végétale du sol estivale.

L'agriculture moderne et la sylviculture sont souvent montrées du doigt comme des problèmes, alors qu'elles font partie de la solution. Si elles sont menées de concert avec la nature, elles stockent du carbone, produisent de la biodiversité, retiennent, épurent et infiltrent l'eau, nourrissent l'humanité. L'irrigation n'est donc pas une abomination en soit, tout dépend de quand et comment l'eau est prélevée et pour qui. Il convient de différencier les usages qui recyclent et ceux qui gaspillent. Le productivisme agricole n'a évidemment pas le même impact sur le vivant que la paysannerie encore fort heureusement majoritaire à l'international.

### Une utopie devenue hérésie : la ville



En France, les surfaces artificialisées représentent 10% du territoire (soit quasi 10 millions d'hectares). A la différence des prairies qui couvrent à peu près la même surface ; elles augmentent de 20 à 30000 hectares par an. Cette politique d'urbanisation folle qui touche également le monde rural doit s'arrêter au plus vite. En plus de ne répondre à aucun besoin fondamental, elle est vectrice de sécheresses et d'inondations.

Les villes rejettent à la rivière et donc à la mer 4 à 6 fois nos besoins en eau, irrigation incluse. C'est clairement un gaspillage de la ressource. Sans évoquer l'état catastrophique des réseaux d'eau (sujets à de nombreuses fuites), les stations d'épurations rejettent l'eau souvent mal traitée dans les rivières. Techniquement nous pourrions mieux traiter l'eau. Certaines villes nord-américaines ont d'ailleurs lancé à grande échelle des stations de phytoépuration. De récentes études montrent à quel point des bactéries présentes dans la rhizosphère de certaines plantes (le saule par exemple) peuvent épurer l'eau de ces métaux lourds et même d'hydrocarbures. Décidément la technique ne viendra pas toujours corriger nos erreurs et penser qu'elle nous sauvera, relève à coup sûr de la chimère.

Le plus révoltant c'est qu'une eau bien ou moins bien traitée DOIT retourner dans les sols et surtout pas à la mer. Le cycle de l'eau et donc des pluies est rompu. De plus, les prélèvements en ville correspondent aux prélèvements agricoles dans les nappes l'été. Le gaspillage tourne à plein régime. En France seulement 0,8% de l'eau est recyclée.

### A l'échelle du territoire...

Plus en amont des villes, ce sont l'ensemble des bassins versants qui doivent servir urgemment de réserves d'eau. Travailler à cette échelle permet d'appréhender au mieux le fonctionnement des cours d'eau, et des écosystèmes aquatiques associés. Cela permettrait de mobiliser au mieux les leviers et les acteurs pour gérer les cours d'eau. L'idée n'est pas de prélever dans les nappes pour stocker l'eau mais bien de capter et stocker un maximum d'eau de ruissellement dans des retenues dites colinéaires. Il peut s'agir de bassins artificiels ou même de cuves de récupération d'eau de toiture. Cela permettrait de palier aux manques (sécheresses) et de gérer les excès (inondations).

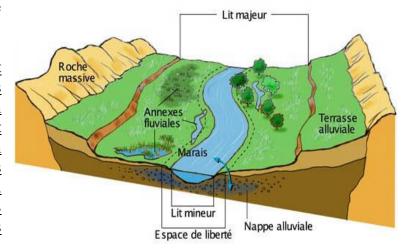
Le recyclage quant à lui est simple : pour 100L de pluie, il doit y avoir, 70L pour les sols et 30L pour les rivières (également alimentées par sa nappe d'accompagnement et d'autres plus profondes).

Les zones humides sont également primordiales. Elles gèrent les crus en évitant les inondations. Malheureusement, le drainage des champs à des fins agricoles et les nouvelles constructions bétonnées ont réduit fortement ces châteaux d'eau naturels. Je rappele que l'on voulait construire un aéroport à Notre Dame des Landes sur l'une des plus belles et des plus importantes zones humides de France, sans parler de l'expropriation de plusieurs centaines de personnes. Sans une mobilisation forte et réprimée par de nombreuses personnes d'horizons très divers, l'assèchement de cette zone se serait accrue de manière phénoménale

et un aéroport inutile aurait vu le

jour.

Concernant notre bassin versant (Dore / Minchoux) chaque acteurs locaux doit monter en compétence autour de ces sujets et travailler plus activement en collaboration étroite avec des structures comme le Parc régional, des comités agricoles et citoyens déjà très avancés sur ces questions.



Nos ruisseaux disparaissent, chaque années les nappes ont des niveaux toujours plus bas. Des communes n'ont plus d'eau potable. Qu'attendons-nous ? Les robinets à sec ? l'humain est plus prompt à se plaindre qu'à agir ?

Concernant les solutions, le GIEC a publié dans son sixième volet des milliers de mesures d'atténuation (le retour à un état stable n'a plus de valeur scientifique). Pas un mot des médias et des dirigeants! Ce livret n'est même pas traduit en français. Il est évident que toutes économies d'eau domestique (robinet, douche, vaisselle, etc..) sans réponse politique, à petite et à grande échelle seraient dérisoires. Cependant, ces petits gestes illustrent une prise de conscience individuelle.

Sortir de sa zone de confort est inéluctable, si ce n'est pas choisi ce sera subi, quoi qu'en dise quelques réactionnaires enfermés dans une sorte de déni morbide. De notre capacité à prendre en charge individuellement ce qui a trait à l'intérêt général humain et non humain est le plus grand défi à venir.

Les perspectives sont ainsi et tâchons de nous réjouir de voir tomber la pluie en abondance même au printemps, même si météo et climat sont deux choses différentes.

### Benjamin Valzer



« La différence entre un jardin et un désert ce n'est pas l'eau c'est l'homme »

### Lâcher d'alevins 2023

Comme chaque année, le Département a attribué à notre commune un lot d'alevins de truites de souche Fario sauvage, élevés à la pisciculture fédérale de Besse.

Mr Fayet Bruno, comme depuis plus de 20 ans, volontaire, a récupéré les alevins et les a lâchés dans les ruisseaux de notre territoire, et nous l'en remercions.



### Infos pratiques

### **Mairie Tours-sur-Meymont:**

Tél.04.73.70.87.10 -E.mail: mairie.tours.sur. meymont@orange.fr - du lundi au vendredi 9H à 11H30- le mardi et le jeudi de 13H30 à 16H30 et le samedi de 9H à 11H

### Agence postale dans les locaux de la Mairie de **Tours-sur-Meymont**:

Tél. 04.73.70.87.00. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et samedi 9h à 11h

### Dépôt « Le Pain de St-Géraud » en face de la halle (ex médiathèque)

Tél. 04.73.19.36.97. Ouverture du mardi au samedi de 7h30 à 12h et dimanche de 7h45 à 12h

### Permanences assurées dans locaux ancienne communauté communes Cunlhat (MSAP: maison de services):

travailleurs sociaux (assistantes sociales) de la circonscription d'Ambert tous les mercredis matins de 8H45 à 12H30 sur rendez-vous au 04.73.82.55.20 **CPAM** tous les mercredis matins de 8H30 à 11H30 permanences dans la Maison de Service au Public – 8 Grande rue à Cunlhat Tél. 04 73 72 39 40

Aides à la réhabilitation Xavier Olagnier - 04 73 42 | à Augerolles : 30 75 ou 07 60 31 41 34.

Permanences tous les 2ème mardis matin du mois à Cunlhat ou tous les jeudis matin (entre 9 h et 12 h) à Ambert (Guichet Commerce Habitat rue de Goye).

Mission locale d'Ambert tous les seconds mardis de 13H30 à 17H sur rendez-vous au 04.73.82.05.88

**ADMR** sur rendez-vous au 04.73.72.92.79

Relais Santé: se renseigner auprès de la Maison de services au Public MSAP 8 Grande Rue, 63590 CUNLHAT au 04 73 72 39 40

msap.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr Ouverture: mardi 9h-12h et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h et 14h-17h, jeudi 9h-12h et 14h-17h, vendredi 9h-12h et 14h-17h

Pendant l'été: samedi 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 et dimanche 10h à 12h30

Déchèterie de Cunlhat Tél.04.73.72.31.88

Ouverture tous les matins de 8h30 à 12h et les aprèsmidis de 13h30 à 17h30 (fermé dimanche, lundi et mercredi après-midi)

Gendarmerie: Tél.04.73.68.40.14Permanence à St-Dier-d'Auvergne: mardi après-midi 14H à 18H

Portage des repas à domicile : S'adresser à l'EHPAD de Cunlhat

Tél. 04.73.72.70.00

### Ostéopathe à Cunlhat

Amélie JARROUX - Tél. 06.99.77.86.76

### Infirmières à Cunlhat

Chloé RAICHVARG et Agnès LAPLUME Tél. 04.73.16.08.47 ou 06.58.10.43.19 Marie-Hélène ZANELLA Tél. 04.73.72.31.97 Béatrice CHASTEL Tél. 06.85.75.56.20 Cécile MOSNIER

Tél. 04.73.72.28.82 ou 06.69.72.35.76

### Cabinet Kinésithérapeutes à Cunlhat

BOXUS Frédéric – De AZEVEDO Dan - PECHON Marc et PRAT-DOUANE Kasia Tél. 09.77.67.29.12

### Médecins

à Cunlhat:

Dr Corinne BOISARD et Bruno FOLLANFANT -Tél. 04.73.72.23.96

Dr Eric DUBOIS - Tél. 04.73.72.20.38 (mardi et mercredi)

Dr Rémi FOUSSAT - Tél.09.78.80.19.26 (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h et jeudi 8h à 14h)

à St Dier d'Auvergne:

Dr Gilles BERLANDI - Tél. 04.73.70.81.87

Dr Véronique BERTRAND-JAROUSSE

Tél. 04.73.53.50.05

### **Pharmacies**

à Cunlhat:

Maud SOUTRENON - Tél. 04.73.72.20.12

à St Dier d'Auvergne:

FOURIS et GACHON - Tél. 04.73.70.80.66

à Olliergues :

GAGNAIRE - Tél. 04.73.95.50.24

à St Amant Roche Savine:

ZIMMER - Tél. 04.73.95.70.38

à Augerolles :

PIEROTTI - Tél. 04.73.53.52.89

### SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap)

à Cunlhat:

4 Ouartier Lamothe – Centre social Tél. 04.73.72.70.08 - Fax: 04.73.72.29.71

e-mail: ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

à Tours sur Meymont:

AMANDINE TAXIS ET TRANSPORTS -Tél. 06.25.69.59.36

MANU TAXI - Tél. 06.76.01.91. Qui assurent les transports médicaux et mobi-plus

APPELS D'URGENCE : SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17